

**Procès-verbal de l'Assemblée  
Générale d'hiver  
Local B-2325  
4 avril 2012**



## **0. Ouverture**

L'Assemblée générale d'hiver débute à 11h51.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Michael Létourneau propose l'adoption de l'ordre du jour.  
Shwan Shaker appuie.  
Adopté à l'unanimité.

## **2. Adoption des États financiers 2010-2011**

Roxanne Chaudier rappelle que suite à l'AG d'automne où nous n'avons pas pu adopter les états financiers de l'année antérieure suite à un problème informatique, nous avons donc dû reporter l'adoption de ceux-ci à notre Assemblée générale d'hiver.

Grégoire Deniger propose l'adoption des états financiers 2010-2011.  
Hamza Benqassmi appuie.

Roxanne réitère la problématique qu'il y a eu au début de l'année.  
Elle explique que le problème est maintenant réglé mais qu'il doit y avoir des modifications aux états financiers de l'année 2011-2012 compte tenu de la démission du trésorier.

Elle termine en disant que toutes les informations seront disponibles en septembre.

## **3. Élections**

### **3.1 Président du Conseil d'administration 2012-2013**

Roxanne Chaudier annonce qu'une seule personne a donné sa candidature pour occuper ce poste. Il s'agit de Joey Hanna.  
Elle dit que celui-ci a écrit un mot de candidature puisqu'il y présentement à New York et elle en fait la lecture.

Samuel Perron propose Joey Hanna à titre de Président du Conseil d'administration.  
Lou Murdock-Bouchard appuie.

Arad Mojtahedi demande le vote.

Joey Hanna est acclamé Président du Conseil d'administration à l'unanimité.



### **3.2 Comités 2012-2013**

Julien prend quelques instants pour nommer tous les membres des futurs comités de l'AED pour l'année 2012-2013.

Il explique également que SimONU donnera les noms des futurs délégués en chef au courant de la semaine, car ils n'ont pas procédé à cette sélection. Leur comité sera donc adopté avec l'aide d'une dérogation aux règlements généraux.

Julien ajoute qu'un seul comité n'a toujours pas d'exécutif. Il s'agit des vêtements facultaires.

Il ajoute que s'il n'y a pas au minimum un président et un trésorier, le comité va cesser d'exister.

Brigitte Racine prend la parole et explique qu'elle va faire une transition adéquate avec le futur comité et qu'il n'y a aucune raison de s'en faire.

Quelques personnes interviennent et le comité est finalement constitué par :

- Philippe Ramsay-Piérard = Président
- Arianne Comeau = Trésorière
- Mathieu Harnois-Blouin = VP Communications
- Brigitte Racine = VP Passe-partout
- Hamza Benqassmi = VP Marketing

Julien fait une proposition d'adoption en bloc de l'ensemble des comités.

Jérémie Stee-Marie propose l'adoption des comités en bloc.

Simon Jolicoeur appuie.

La constitution des comités 2012-2013 est adoptée à l'unanimité.

### **3.3 Représentants socioculturels de deuxième et de troisième année 2012-2013**

Jérémie Stee-Marie propose Albert Nguyen à titre de RepSO de 2<sup>e</sup> année.

Samuel Larouche se propose à titre de RepSO de 3<sup>e</sup> année.

Hamza Benqassmi propose David Ouellet à titre de RepSO de 3<sup>e</sup> année.

Xavier Berwalt se propose à titre de RepSO de 2<sup>e</sup> année.

Brigitte Racine propose l'adoption en bloc des quatre postes.

Olivia El Boustany appuie.

Adopté à l'unanimité.



#### 4. Modifications aux règlements généraux

##### 4.1 Article 14 d) : Adoption du budget annuel

Julien explique la modification qui est proposée pour cet article.

##### 14. Assemblée générale d'automne

Pour les fins de la loi, l'Assemblée générale d'automne sert d'Assemblée générale annuelle.

L'Assemblée générale d'automne est convoquée par le Comité exécutif, aux date, heure et endroit qu'il détermine, dans les deux semaines suivant l'adoption du budget par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée générale d'automne traite notamment des sujets suivants :

- a) l'adoption des états financiers de l'exercice terminé.
- b) la nomination d'un vérificateur des comptes qui effectuera une mission d'examen ou une vérification de la comptabilité pour l'exercice en cours. Le vérificateur est le même que lors de l'exercice précédent à moins que des motifs sérieux ne justifient un tel changement.
- c) la présentation des rapports de fin de mandat du Président et du Trésorier sortants, si possible en personne.
- d) l'adoption du budget annuel de l'Association ; **si les membres présents souhaitent modifier le montant octroyé pour un poste budgétaire, le vote aux deux tiers est nécessaire.**
- e) les questions diverses des membres.

Mathieu Harnois-Blouin demande pourquoi une telle modification est souhaitable.

Roxanne explique que le quorum est de 5 % et donc de 56 personnes lors de nos Assemblées générales ordinaires.

Elle explique que l'AG est souveraine et que les modifications doivent être faites dans le meilleur intérêt des étudiants.

Elle ajoute également que seulement 56 personnes seraient en mesure de modifier le budget à leur guise et on cherche à éviter une telle situation, car le budget est adopté pour l'ensemble des étudiants de premier cycle de la faculté.

Isabelle Nazon propose la modification de l'article 14 d).

Arad Mojtahedi appuie.

Adopté à l'unanimité

##### 4.2 Article 34 : Président du Conseil d'administration

Julien explique la modification proposée.

34. Président du Conseil d'Administration



Le Président du Conseil d'Administration agit à titre de président d'assemblée des séances du Conseil d'Administration. En son absence, les administrateurs choisissent parmi eux un président d'assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration doit maintenir une neutralité absolue dans le cadre de ses fonctions et ne peut être membre élu d'un comité permanent **ni d'une corporation étudiante indépendante de l'Association.**

Martin Gariépy propose l'adoption de la modification de l'article 34.  
Michael Létourneau appuie.

Margaux Villiet demande le vote.

Margaux mentionne qu'elle ne comprend pas pourquoi les membres de la CEFDUM doivent être exclus de la possibilité d'occuper le poste de président du CA

Roxanne explique qu'il s'agit d'une question de neutralité et d'assurer la saine gestion des dossiers de l'AED.

Adopté à majorité.

#### 4.3 Modifications proposées lors de l'AG spéciale du 23 mars 2012

##### 4.3.1 Article 71 f) : Présenter les états financiers à trois moments dans l'année

Julien explique la modification proposée.

##### 71. Trésorier

Le Trésorier a la charge de la gestion des fonds de l'Association et de ses livres de comptabilité. À cet effet, il a notamment les fonctions suivantes :

- a) la charge de la comptabilité de l'Association suivant les principes comptables généralement reconnus, dont un relevé précis de l'actif et du passif, des transactions financières ainsi que des recettes et déboursés de l'Association, dans un ou des livres appropriés à cette fin. Il doit laisser examiner les livres et comptes de l'Association par les administrateurs et les officiers.
- b) le dépôt des fonds de l'Association dans une institution financière désignée par le Comité exécutif.



c) la préparation, en collaboration avec le Comité exécutif, du budget annuel de l'Association, détaillant la justification de chaque poste financier.

d) la vérification tout au long de l'exercice financier de la conformité au budget de l'évolution financière de l'Association.

e) l'application, dans la mesure du possible, des contrôles suggérés par le vérificateur des comptes de l'Association.

f) la présentation des états financiers périodiques, dont notamment le bilan et l'état des résultats, et le budget annuel de l'Association au Conseil d'Administration. Les états financiers provisoires doivent être présentés en date du 1er mars.

**Les états financiers de l'Association doivent être présentés à au moins trois moments pendant l'année, soit en septembre, en janvier et en avril.**

g) la supervision financière des comités socioculturels, notamment une rencontre au début de l'exercice financier avec le trésorier de chaque comité afin d'élaborer leur budget respectif et des rencontres régulières afin d'assurer une évolution financière de chaque comité en conformité avec les prévisions budgétaires.

h) la prise de toute assurance de responsabilité ou de dommages requise par l'Association

i) la supervision des employés de l'Association.

Martin Gariépy se demande s'il serait possible de remettre des rapports détaillés à chaque mois.

Roxanne mentionne qu'au courant de l'année il y a des mois qui sont très chargés et d'autres qui sont beaucoup plus tranquilles.

Elle ajoute également que ce serait difficile de faire des rapports à chaque mois, car il faut fermer les relevés de comptes bancaires et ces fermetures ne sont pas toujours faites à la fin du mois. Le fait de remettre 3 rapports détaillés pendant l'année va permettre de donner un portrait beaucoup plus réaliste de la santé financière de l'AED.

Grégoire se demande si les chiffres du party de Noël à venir seront rentrés lors de l'AG de janvier.

Isabelle Nazon mentionne que si l'AG est après le 15 janvier, les chiffres devraient être disponibles si tout se passe bien.

Roxanne mentionne que la Seule AG où il est possible de modifier le budget est en septembre, mais le fait d'ajouter des AG au courant de l'année permet de tenir la population étudiante informée.

Brigitte Racine propose l'adoption de la modification.

Philippe Ramsay appuie.

Adoptée à l'unanimité.



#### 4.3.2 Article 35 f) : Établir une formation pour les administrateurs

Julien explique la proposition.

##### 35. Pouvoirs et devoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration a les pouvoirs et devoirs suivants :

a) maintenir l'ordre et le décorum.

b) vérifier la validité des convocations et la présence du quorum avant de procéder à l'ouverture d'une séance.

c) accorder et retirer le droit de parole.

d) prendre connaissance des présents Règlements généraux et des règles de procédure, et de voir à leur respect lors de toute séance du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale.

e) assurer le respect de la compétence du Conseil d'Administration et obtenir pour les administrateurs les informations dont ils auront besoin afin d'accomplir leurs fonctions.

**f) procéder, avec l'aide du Vice-président aux Affaires administratives, à une formation complète et adéquate des nouveaux administrateurs afin que ceux-ci soient à même de comprendre la réelle mission du Conseil d'administration.**

Stéphanie Beaulieu propose l'adoption de la modification.

Stéphanie Perron appuie.

Adopté à l'unanimité.

Nicolas Ouellet demande comment l'exécutif compte remplir cette obligation.

Roxanne explique qu'il faut former les administrations sur la procédure et sur leur rôle face aux étudiants lorsqu'ils veulent et doivent intervenir.

Elle ajoute qu'il y aura aussi plus d'informations sur le budget et les chiffres de l'AED et qu'il y aura également une formation sur les règlements généraux actuels et les pouvoirs que les administrateurs ont face à ceux-ci.

#### 4.3.3 Article 66 h) : Nouveau devoir du Comité exécutif

Julien explique la proposition de modification.

##### 66. Devoirs

Afin de bien remplir ses fonctions, chaque officier a notamment comme devoirs :



- a) de prendre connaissance des présents Règlements généraux, lesquels doivent être remis aux officiers, par le Vice-président aux Affaires administratives, dès leur entrée en fonction.
- b) de rédiger, en collaboration avec les autres officiers, et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne, un plan d'action pour l'année à venir, incluant des objectifs pour son poste et un calendrier approximatif d'échéanciers pour leur accomplissement.
- c) de rédiger et de présenter, lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'hiver, un rapport de mi-mandat contenant un résumé des activités accomplies et faisant état des priorités à venir.
- d) de rencontrer les candidats au poste qu'il occupe, si ces derniers le désirent, afin d'échanger toutes les informations pertinentes relatives à ses fonctions avec les candidats.
- e) de rédiger un rapport de transition, à remettre à son successeur avant le quinzième jour du mois de mai de l'année au cours de laquelle il termine son mandat, contenant un exposé des activités accomplies et des recommandations pertinentes relatives aux fonctions rattachées à son poste, en vue d'assurer une meilleure passation des pouvoirs pour le premier jour du mois de juin.
- f) de rédiger un rapport de fin de mandat, à remettre lors de la première séance ordinaire du Conseil d'Administration du trimestre d'automne suivant la fin de son mandat, contenant un exposé des activités accomplies et des recommandations pertinentes relatives aux fonctions rattachées à son poste, en vue d'aider l'évolution et le perfectionnement de l'Association.
- g) de prendre toute mesure nécessaire afin de s'assurer que la passation des pouvoirs entre lui et son successeur se fasse dans les meilleurs délais et de façon efficiente.
- h) Lorsque survient une sortie d'argent d'une valeur de plus de 5000\$ non budgétée (ex : vol, fraude, dépense imprévue, événement déficitaire, etc.), l'Association doit envoyer un communiqué dans les 10 jours suivant la connaissance de l'incident. L'exécutif devra ensuite tenir une Assemblée générale spéciale dans le mois suivant la parution de ce communiqué.**

Grégoire Deniger propose l'adoption de la modification.  
Diane Triff appuie.

Vincent Gendron prend la parole et demande pourquoi l'exécutif a ciblé un montant de 5000\$ et pas moins.



Roxanne explique qu'il y a des dépenses non budgétées qui peuvent survenir au courant de l'année et que l'AED a simplement besoin de l'accord du CA par résolution dans de telles circonstances. Cela est d'ailleurs prévu dans nos règlements généraux.

Finalement, l'exécutif a penché pour le montant de 5000\$, car nous avons jugé que cela était raisonnable pour éviter des situations comme le party de Noël et le vol de l'AED.

Martin Gariépy mentionne que lors d'un vol ou d'une fraude, les étudiants devraient toujours être mis au courant.

Grégoire Deniger mentionne qu'il est en accord avec le commentaire de Martin.

Anastasia Berwald se demande ce qu'on doit faire dans des cas où la police nous contraint au silence pour ne pas nuire à l'enquête.

Mathieu Harnois se questionne quant à lui concernant le rapport que le CA avait promis de fournir lors de l'AG actuelle pour faire état de leurs actions et des solutions trouvées.

Roxanne explique que le processus est en cours et que le rapport en question n'est pas complété.

Mathieu Harnois propose d'abaisser le montant à 100\$ uniquement.

Grégoire dit que l'annonce continuel de vol pourrait inciter les voleurs à voler davantage.

Francis Hogue mentionne que le C.A. existe comme intermédiaire entre l'exécutif et les étudiants. En ce sens, nous ne serions pas toujours obliger d'émettre des communiqués et de faire des AG spéciales à toutes les semaines au courant de l'année!

Peter Ste-Marie propose un sous-amendement pour que la valeur soit de 100\$ ou plus.

Marie-Pier Lépine appuie.

Julien demande si on procède au vote pour le sous-amendement de Peter Ste-Marie.

Bin Xia Zhang demande le vote.

Le sous-amendement est adopté à la majorité.

Roxanne explique que le but de la proposition initiale était de pallier à des événements extraordinaires comme le party de Noël et le vol de 15 000\$. Pour



ce qui concerne les plus petits montants, nous avons déjà un organe qui aide l'AED dans la gestion de telle situation et c'est le CA.



## **5. Fermeture**

Michael Létourneau propose la fermeture de l'Assemblée.  
Emeric Morin appuie.